



/ACCUEIL ET CONSEIL POUR L'INVESTISSEUR

TIA, votre source d'information fiable
pour une prise de décision avisée

MISSIONS DE LA TIA



Informer les investisseurs nationaux et internationaux, dans tous les secteurs d'activité, sur le cadre juridique et institutionnel de l'investissement, notamment sur :

- L'écosystème de l'investissement national et international (tendances sectorielles)
- Les autorisations requises pour certaines activités.
- Les incitations pouvant être accordées aux projets d'investissement

Conseiller l'investisseur tout au long de son parcours d'investissement en lui apportant une information fiable et pertinente

Renseigner l'investisseur sur les secteurs porteurs et les opportunités d'investissement en Tunisie



Mettre en relation et coordonner avec les parties prenantes institutionnelles compétentes (ministères, APII, APIA, ONTT, ONAT, FIPA, AFI, AFA, municipalités, etc.)

Faire bénéficier l'investisseur d'une assistance particulière dans la prise de décision durant les différentes phases de son projet (Conseil, création du projet d'investissement, octroi des incitations, suivi post lancement – aftercare)

Accompagner l'investisseur dans ses projets de développement après le premier investissement (Aftercare)



ACCOMPAGNEMENT DE L'INVESTISSEUR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES PROCÉDURES RELATIVES À LA RÉALISATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT

Autorisations

Garantie du respect des délais et des procédures

- Accompagner l'investisseur et faciliter l'obtention des autorisations pour les projets d'investissement dont le coût dépasse les 15Mdt
- Statuer sur les demandes d'autorisations en cas de silence des administrations compétentes afin de garantir le respect des délais
- octroyer directement les autorisations afférentes aux projets d'investissement relevant de la compétence de la TIA

Déclaration d'investissement

Célérité dans la concrétisation de votre projet d'investissement

- Accompagner l'investisseur dans la déclaration de son projet d'investissement (création, extension, renouvellement) et lui délivrer l'attestation de déclaration dans un délai d'un jour ouvrable¹
- Faciliter le processus de déclaration d'investissement pour les investisseurs
- Assister l'investisseur durant le processus de modification de la déclaration d'investissement
- Assurer ce service en ligne

Constitution juridique

- Effectuer la constitution juridique des sociétés dans un délai d'un jour ouvrable¹
- Assurer ce service en ligne

La TIA vous présente des solutions ajustées à vos besoins. Nous partageons avec vous un seul objectif : réussir votre investissement en Tunisie.

ÉTUDE ET RÉOLUTION DES REQUÊTES DE L'INVESTISSEUR

Assistance personnalisée tout au long de votre parcours d'investissement

- **Traiter** les requêtes de l'investisseur et œuvrer pour les résoudre en coordination avec les administrations concernées
- **Fluidifier** le parcours de l'investisseur en lui proposant les solutions appropriées à ses requêtes
- **Faire connaître** à l'investisseur les **garanties** et les **droits** approuvés par la loi
- **Procéder** par une démarche claire et pratique au profit de l'investisseur

¹ — Dès le dépôt d'un dossier complet

**TIA vous offre selon
le coût de votre
investissement :**

**Projets inférieur
à 15 MDT :**

- Assistance
- Orientation
- Conseil

Projets supérieur à 15 MDT

ou

Projet d'intérêt national :

- Assistance
- Conseil
- Accompagnement
- Facilitation des procédures
- Fluidification du parcours
- Constitution juridique
- Traitement de requêtes
- Incitations financières
- Suivi post lancement — aftercare